

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 3 novembre, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme	Doris Lavoie	Mairesse
M.	Robert Duchesne, conseiller	district # 1
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Delano Guérin, conseiller	district # 4
M.	Marc Richard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M.	René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme	Kathy Fortin, directrice générale adjointe

ABSENT :

M.	Yves Rossignol	district # 2
----	----------------	--------------

1. Prière

2. Mot de bienvenue de la mairesse

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4196-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

10. Affaires nouvelles:

- 10.A. Centre de la petite enfance Am Stram Gram 2000 - Règlement d'emprunt # 455-2014
- 10.B. Parc commémoratif de Curé-Hébert - Règlement d'emprunt # 456-2014
- 10.C. Dénéigement - Contrat 2014-2015
- 10.D. Corporation Hébert Village Historique - Cautionnement
- 10.E. Journée implication citoyenne - Publipostage
- 10.F. Motion de félicitations Élection scolaires
- 10.G. Motion de félicitation - Campagnard
- 10.H. Résolution appuie - maintien du nom « Champlain »

ORDRE DU JOUR

1. Prière

2. Mot de bienvenue de la Mairesse

3. Administration

3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal des séances extraordinaires du 15 septembre 2014, du 22 septembre 2014 et du 29 septembre 2014 et de la séance ordinaire du 6 octobre 2014

- 3.C. Adoption du procès-verbal des séances extraordinaires du 15 septembre 2014, du 22 septembre 2014 et du 29 septembre 2014 et de la séance ordinaire du 6 octobre 2014
 - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal des séances extraordinaires du 15 octobre 2014, du 22 octobre 2014 et du 29 septembre 2014 et de la séance ordinaire du 6 octobre 2014
4. Résolutions
- 4.A. Ordinateur portable - Soumissions
 - 4.B. Corporation de développement d'Hébertville - Versement final de l'aide financière
 - 4.C. Camionnette Ford 1999 - Disposition
 - 4.D. Orizon mobile - Travaux tour de communication
 - 4.E. Route verte les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. - Construction Rock Dufour
 - 4.F. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015
 - 4.G. Option transport - Demande d'une contribution pour transport Accès-Loisirs 2014-2015
 - 4.H. Alma 2017 - Demande d'appui à la candidature d'Alma pour l'obtention de la 52^{ième} finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017
 - 4.I. Fabrique Notre-Dame de l'Assomption d'Hébertville - Publicité feuillet des trois paroisses
 - 4.J. Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. - Offre de services 2015
 - 4.K. Travaux TECQ 2013 rues Villeneuve et Turgeon - Libération de la retenue après acceptation finale des travaux
 - 4.L. Fédération Québécoise des Municipalités - Renouvellement de l'adhésion 2015
 - 4.M. Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean - Actualisation de la mécanique et cotisation pour l'année 2015
 - 4.N. Conseil régional de l'environnement - Demande d'aide financière à l'organisme Bassin versant de la Belle-Rivière
 - 4.O. Leucan - Skiez pour les enfants atteints de cancer
5. Correspondance
- 5.A. Fourniture de services environnementaux - suivi légal
 - 5.B. Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert - Dépôt des états financiers vérifiés
 - 5.C. Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Convocation aux réunions d'information
 - 5.D. Centre de la petite enfance (CPE) Am Stram Gram 2000 - Ouverture officielle
6. Loisirs et culture
- 6.A. Camping municipal d'Hébertville - Programme d'aide financière Développement Économique Canada
7. Urbanisme
- 7.A. Dérogation mineure - Lot 4 683 852 du cadastre du Québec
 - 7.B. Modification de la résolution 4181-2014
 - 7.C. Renonciation au délai de trente (30) jours de la CPTAQ pour le dossier 406817 - Éoliennes Belle-Rivière
 - 7.D. Avis de motion - Règlement # 457-2014 pour la pêche sur glace
 - 7.E. Prolongation du délai pour la vente d'un terrain - Lot 4 684 637 du cadastre du Québec
8. Dons et subventions

- 8.A. École de danse Le prisme culturel - Demande d'aide financière
 - 8.B. Maison des jeunes La zone - Demande de gratuité de la Palestre
 - 8.C. Cercle des Années d'Or d'Hébertville - Demande de gratuité de la Palestre
 - 8.D. Maison les Partag'Heures - Demande de gratuité de la Palestre
 - 8.E. Opération Nez rouge - Demande de commandite
 - 8.F. Ville de Dolbeau-Mistassini - Invitation au 45^{ième} gala du mérite sportif régional Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - 8.G. AFÉAS -Remerciements
- 9. Rapport des comités
 - 10. Affaires nouvelles
 - 10.A. _____
 - 10.B. _____
 - 11. Liste des comptes
 - 12. Période de questions
 - 13. Levée de l'assemblée

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 SEPTEMBRE 2014, DU 22 SEPTEMBRE 2014 ET DU 29 SEPTEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

4197-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal des séances extraordinaires du 15 septembre 2014, du 22 septembre 2014 et du 29 septembre 2014 et de la séance ordinaire du 6 octobre 2014

3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 SEPTEMBRE 2014, DU 22 SEPTEMBRE 2014 ET DU 29 SEPTEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

4198-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal des séances extraordinaires du 15 septembre 2014, du 22 septembre 2014 et du 29 septembre 2014 et de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soient adoptés.

3.D RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 SEPTEMBRE 2014, DU 22 SEPTEMBRE 2014 ET DU 29 SEPTEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Aucun commentaire soulevé.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. ORDINATEUR PORTABLE : SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT la résolution # 4101-2014 qui fait état d'un prêt de service de la Municipalité en matière de comptabilité au Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la personne ressource en terme d'ordinateur et de logiciel comptable PG;

CONSIDÉRANT les soumissions de Lys informatique (1 927,84 \$) et de l'Ordi Nation (1 805,11 \$);

4199-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat au fournisseur l'Ordi Nation d'un ordinateur portable de marque DELL incluant les accessoires demandés, les logiciels et leur installation pour la somme de 1 805,11 \$ taxes incluses.

4.B. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT D'HÉBERTVILLE - VERSEMENT FINAL DE L'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution # 3412-2013 qui énonce la politique relative à l'aide financière versée aux organismes paramunicipaux d'Hébertville;

CONSIDÉRANT le partenariat entre la Municipalité et la Corporation afin d'assurer le dynamisme du milieu des Affaires;

CONSIDÉRANT le rôle rassembleur de la Corporation auprès des gens d'affaires d'Hébertville;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir et même de développer le commerce et l'industrie à Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement a déposé l'état des résultats comparatifs au 31 décembre 2013;

4200-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt de l'état des résultats comparatifs au 31 décembre 2013 et d'effectuer le dernier versement, de l'année 2014, à la Corporation de développement d'Hébertville soit un montant de 7 500 \$

4.C. CAMIONNETTE FORD 1999 - DISPOSITION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a remis, en 2012, la camionnette Ford 1999;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette Ford 1999 de la Municipalité est dans un état de délabrement avancé;

CONSIDÉRANT le programme «auto pour la vie» de l'association des recycleurs de pièces d'autos et de camions qui propose une remise en argent équivalant à l'âge du véhicule à un organisme de charité de notre choix;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit que la camionnette sera démantelée en respectant des normes environnementales strictes et ses composantes seront recyclées;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit donner pour la camionnette la somme de 125 \$ et que 100 % de ce montant sera remis à l'organisme;

4201-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la disposition de la camionnette Ford 1999 au programme «Auto pour la vie» de l'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions. Et que le don soit effectué à SOLI-CAN Lac-Saint-Jean-Est

4.D. ORIZON MOBILE - TRAVAUX TOUR DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise ce système pour ses communications : aux travaux publics, aux pompiers et que ce système sert aussi pour le 911;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes et entreprises utilisent ces installations pour leur télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE par temps pluvieux il y a de l'eau qui pénètre à l'intérieur du câble et cause un problème de transmission;

CONSIDÉRANT la proposition de Orizon Mobile de remplacer le câble qui est fissuré et/ou coupé;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de maintenir des communications d'urgence en tout temps;

4202-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le changement du câble défectueux au montant de la soumission de Orizon Mobile soit 1 229,18 \$ taxes incluses.

4.E. ROUTE VERTE LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C. - CONSTRUCTION ROCK DUFOUR

CONSIDÉRANT la résolution # 3923-2014 qui mandate les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. pour représenter la Municipalité dans la réclamation de Construction Rock Dufour inc.;

CONSIDÉRANT la résolution # 4051-2014 qui mandate les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. pour négocier une entente hors Cour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité par sa résolution # 4084-2014 a accepté le règlement hors Cour négocié entre les procureurs;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. a acheminé à la procureure de Construction Rock Dufour inc. le montant convenu du règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. a reçu le règlement hors Cour ainsi qu'une quittance et transaction pour le capital, les intérêts et les frais dûment signés;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. considère ce dossier comme étant terminé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de la déclaration hors Cour et de la quittance;

4203-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagné, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à déposer au dossier de la route verte et plus spécifiquement la poursuite de Construction Rock Dufour inc. la déclaration de règlement hors Cour et la quittance et transaction pour capital, les intérêts et les frais.

4.F. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

4204-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20h.

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	12 Janvier	20h00
Lundi	2 Février	20h00
Lundi	2 Mars	20h00
Lundi	13 Avril	20h00
Lundi	4 Mai	20h00
Lundi	1 ^{er} Juin	20h00
Lundi	6 Juillet	20h00
Lundi	3 Août	20h00
Lundi	14 Septembre	20h00
Lundi	5 Octobre	20h00
Lundi	2 Novembre	20h00
Lundi	7 Décembre	20h00
Lundi	14 Décembre	20h00

4.G. OPTION TRANSPORT - DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION POUR TRANSPORT ACCÈS-LOISIRS 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE ce mode de transport est très utilisé pour créer de saines habitudes de vies au bénéfice de la communauté, par la lutte qu'il fait aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de transport est très utilisé par des jeunes qui s'adonnent aux sports de glisse;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire, le nombre de transports offerts et la promotion seront semblables à ceux de l'an passé;

4205-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le versement d'une contribution financière à la MRC LAC-SAINT-JEAN EST de 2 500 \$ représentant la quote-part de la Municipalité pour OPTION TRANSPORT ACCÈS LOISIRS, pour le transport en autobus au Mont Lac-Vert.

Ceci pour venir en aide et offrir le transport en 2014 - 2015.

4.H. ALMA 2017 - DEMANDE D'APPUI À LA CANDIDATURE D'ALMA POUR L'OBTENTION DE LA 52^{ÈME} FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À L'HIVER 2017

CONSIDÉRANT QUE le milieu almatois se mobilise afin d'obtenir la 52^e Finale des Jeux du Québec, à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE 2017 est l'année du 150^{ième} anniversaire de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QU'organiser une finale des Jeux du Québec permet de mobiliser la communauté autour d'un projet commun au bénéfice des jeunes de partout à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE la demande sous le thème «Les Jeux on les veut» se veut mobilisatrice de la communauté de tout le Lac-Saint-Jean Est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville participe par l'entremise du Mont Lac-Vert où se tiendra certaines compétitions;

4206-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la candidature de la Ville d'Alma pour l'obtention de la 52^e Finale des Jeux du Québec, à l'hiver 2017.

4.I. FABRIQUE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION D'HÉBERTVILLE - PUBLICITÉ FEUILLET DES TROIS PAROISSES

CONSIDÉRANT l'importance de la culture religieuse pour les citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est toujours fait un devoir d'encourager la Fabrique en retenant de l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial;

4207-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'acheter de la publicité dans le feuillet des trois paroisses pour une somme de 80 \$.

4.J. LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C. - OFFRE DE SERVICES 2015

CONSIDÉRANT la complexité du Code municipal et de la Loi des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de services du contentieux et qu'elle ne désire pas procéder à l'embauche d'un avocat;

CONSIDÉRANT les services rendus par cette firme d'avocats au cours des dernières années;

4208-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepte l'offre de services professionnels de la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. pour

l'année 2015. La mensualité sera de 225\$ plus taxes et d'autoriser la Mairesse et la direction générale à signer cette entente.

**4.K. TRAVAUX TECO 2013 RUES VILLENEUVE ET TURGEON
- LIBÉRATION DE LA RETENUE APRÈS ACCEPTATION
FINALE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la fin de la retenue d'une année était en date du 1^{er} octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE sur la recommandation de l'ingénieur au dossier nous avons utilisé une caméra dans les conduites pour les inspecter;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection par caméra déposé par l'entreprise Nettoyage de conduites souterraines Saguenay;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie Roche qui mentionne d'accepter le certificat d'acceptation définitive des ouvrages;

4209-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à signer le certificat d'acceptation définitive des ouvrages et de libérer la retenue de 21 265,32 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Équipement J. M. Gagnon et fils inc.

**4.L. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) représente les municipalités du Québec auprès des paliers de gouvernements provincial et fédéral en matière de transports : ferroviaire routier, maritime, d'infrastructures : d'eaux usées, d'eau potable, de voirie et autres dossiers qui interpellent les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est un forum provincial des municipalités pour échanger entre les élus au sujet entre autres : des régimes de retraite, de la forêt, de la sécurité civile, et autres;

4210-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 de la municipalité d'Hébertville à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 2 180,53 \$ taxes incluses.

**4.M. TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN -
ACTUALISATION DE LA MÉCANIQUE ET COTISATION
POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean a actualisé son mécanisme de cotisation pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'avec ce nouveau mode de cotisation la part de la municipalité d'Hébertville passera de 634,97 \$ en 2014 à 581,00 \$ en 2015;

4211-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler, pour l'année 2015, notre adhésion à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean et de payer la somme de 581,00 \$ plus les taxes.

**4.N. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME BASSIN
VERSANT DE LA BELLE-RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Belle-Rivière coule sur le territoire de la Municipalité, cette dernière est donc directement impliquée au bassin versant de cette rivière;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 1 500 \$ par année pour chacune des trois prochaines années et par municipalités impliquées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un conseiller municipal qui assiste aux rencontres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme désire poursuivre les travaux du bassin versant de la Belle-Rivière;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un suivi;

4212-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder l'aide financière de 1 500 \$ pour les trois prochaines années à l'organisme de bassin versant de la Belle-Rivière.

**4.O. LEUCAN - SKIEZ POUR LES ENFANTS ATTEINTS DE
CANCER**

CONSIDÉRANT QUE Leucan tient depuis plus de 5 ans le «Défi ski 12h Leucan», au Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE Leucan tiendra la 6^{ième} édition du «Défi ski 12h Leucan», édition 2015 le 14 février, au Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mise sur cette activité pour fait connaître le centre de ski;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a attiré au centre de ski 446 équipes et 1 800 skieurs depuis le début de l'aventure il y a cinq années;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Municipalité de financer les feux d'artifice marquant la fin des descentes;

4213-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'aide financière au montant de 1 150 \$

5. CORRESPONDANCE

**5.A. FOURNITURE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX -
SUIVI LÉGAL**

La Municipalité a reçu une mise en demeure de l'avocat de la propriétaire du 340 rue Racine exigeant de la Municipalité que des analyses soient effectuées et un rapport de réhabilitation environnementale démontrant

que la propriété soit exempte de toute contamination par des hydrocarbures.

Pour donner suite à cette mise en demeure, une lettre de notre procureur a été transmise à l'avocat de la propriétaire du 340 rue Racine. Cette lettre mentionne que : après avoir pris connaissance de la situation, pour minimiser les frais, sans admission d'aucune responsabilité de la part de la Municipalité, celle-ci a décidé d'effectuer des travaux de nettoyage du sol et de la conduite désaffectée où il y avait présence d'hydrocarbures. Cependant, la Municipalité étant propriétaire de terrains à proximité et voisine du terrain du 340 rue Racine et uniquement dans son intérêt personnel a choisi de faire effectuer les analyses de sol afin de déterminer si le sol présente encore des hydrocarbures. Ces analyses seront effectuées dans les prochains jours et la Municipalité avisera en conséquence.

5.B. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT LAC-VERT - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

La coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert dépose à la Municipalité ses états financiers vérifiés pour l'année 2013, tel que prévu à l'article 4.3.5 de la convention de mandat spécifique.

5.C. SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - CONVOCATION AUX RÉUNIONS D'INFORMATION

Le syndicat invite la Municipalité à une rencontre d'information le 4 novembre à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Métabetchouan. La rencontre portera sur la nomination des responsables de paroisse, la situation des marchés, le plan de protection et la mise en marché 2015, et autres. M. Robert Duchesne représentera la Municipalité.

5.D. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) AM STRAM GRAM 2000 - OUVERTURE OFFICIELE

Journée porte ouverte le 12 novembre 2014, de 10h00 à 19h00. La population est invitée à venir en grand nombre. L'ouverture officielle du CPE se fera le 17 novembre.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. CAMPING MUNICIPAL D'HÉBERTVILLE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. URBANISME

7.A. DÉROGATION MINEURE - LOT 4 683 852 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), de la propriété située au 926, rang 2 à Hébertville. La dérogation mineure vise la régularisation l'implantation d'un garage à 37cm pour le coin gauche et à 52cm pour le coin droit de la limite arrière.

De plus, la dérogation mineure vise à régulariser l'implantation de la résidence à 4.48 m pour le coin gauche et à 4.25 m pour le coin droit de la limite de propriété avant.

7.B. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 4181-2014

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite modifier le revêtement extérieur de la résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont conformes aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

4215-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De modifier la résolution 4181-2014 afin d'autoriser la modification du revêtement mural en vinyle gris foncé, au lieu d'un revêtement en Canexel.

7.C. RENONCIATION AU DÉLAI DE TRENTE (30) JOURS DE LA CPTAQ POUR LE DOSSIER 406817 - ÉOLIENNES BELLE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 3693-2013 adoptée à la séance du 1^{er} octobre 2013, la Municipalité appuyait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 4 684 005, 4 684 006, 4 684 007 et 4 684 081 afin d'implanter, d'exploiter, d'entretenir et de démanteler les infrastructures du parc éolien de Belle-Rivière, soit l'aménagement de chemin existant et l'implantation d'un réseau collecteur dans l'emprise des chemins d'accès;

4216-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour présenter ses observations ou demander une rencontre relativement au dossier numéro 406817.

7.D. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 457-2014 POUR LA PÊCHE SUR GLACE

4217-2014

M. Robert Duchesne, conseiller, **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à une séance ultérieure du Conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement numéro 457-2014 ayant pour objet d'amender le règlement portant le numéro 4438-2014 de la municipalité d'Hébertville concernant la pratique de la pêche blanche sur le lac Vert, la Lac Kénogamichiche et la rivière des Aulnaies.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

7.E. PROLONGATION DU DÉLAI POUR LA VENTE D'UN TERRAIN - LOT 4 684 637 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le no de lot 4 684 637 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat a été signée le 30 juin 2014 par le futur acquéreur ainsi que le directeur général de la municipalité;

CONSIDÉRANT que M. Dany Guérin, le futur acquéreur a déposé le montant nécessaire pour l'acompte lors de la signature de la promesse d'achat;

CONSIDÉRANT qu'une erreur a été trouvée dans les anciens titres du terrain que la Municipalité a acquis de la Fabrique;

CONSIDÉRANT que la notaire Nancy Émond travaille présentement une requête afin de régulariser de manière définitive les titres de propriété;

CONSIDÉRANT que le futur acquéreur veut s'assurer de la conformité de son titre de propriétaire;

4218-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser de prolonger jusqu'au 1^{er} août 2015 la signature du contrat de vente pour le terrain numéro 4 684 637 du cadastre du Québec.

8. DONS ET SUBVENTIONS

4219-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. ÉCOLE DE DANSE LE PRISME CULTUREL- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Demande d'aide financière (100 \$) pour soutenir une jeune d'Hébertville qui est inscrite au programme Danses-Études d'Alma. Ce soutien financier lui permettra de participer au concours national Sholarship B.A.T.D. 2014.

8.B. MAISON DES JEUNES LA ZONE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA PALESTRE

Vu la forte croissance des inscriptions de la part des jeunes à jouer au hockey cossum, nous demandons la gratuité de la Palestre les lundis soir, et ce, pour la saison 2014-2015.

8.C. CERCLE DES ANNÉES D'OR D'HÉBERTVILLE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA PALESTRE

Demande de commandite du vin d'honneur (100 \$) et demande de gratuité de la salle La Palestre. Pour la fête de la reconnaissance à nos aînés, le 7 décembre 2014.

8.D. MAISON LES PARTAG'HEURES DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA PALESTRE

Demande de gratuité de la Palestre le 26 novembre 2014.

8.E. OPÉRATION NEZ ROUGE - DEMANDE DE COMMANDITE

Une subvention financière octroyée de 100 \$.

8.F. VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI - INVITATION AU 45^{ÈME} GALA DU MÉRITE SPORTIF RÉGIONAL SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Cette demande est refusée.

8.G. AFÉAS - REMERCIEMENTS

Remerciement pour la gratuité de la salle lors du brunch-bénéfice du 5 octobre 2014.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. DELANO GUÉRIN :

Le conseiller M. Delano Guérin informe qu'il a assisté à la séance spéciale le 27 octobre 2014. Il informe également qu'il a participé à une rencontre des ressources humaines.

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé à une rencontre de la Corporation de développement d'Hébertville pour la journée d'information citoyenne prévu le samedi 22 novembre. Il informe également qu'il a participé à une réunion du comité de finance le 31 octobre 2014.

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté à une réunion du conseil d'administration du Mont Lac-Vert le 8 octobre ainsi qu'à une rencontre des ressources humaines.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY :

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a participé aux rencontres suivantes :

- Ressources humaines, le 8 octobre;
- Comité des loisirs, le 28 octobre;
- Unité permanente anticorruption du Québec;
- Comité des finances le 31 octobre;
- Comité des jeux d'eau pour le marché de Noël le 29 octobre.

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Assurances avec les dirigeants et les administrateurs;
- Rencontre avec la maison des jeunes, le Conseil municipal et les parents pour une présentation sur l'intimidation;
- Rencontre avec le conseil d'administration du club optimiste;
- Rencontre avec la commission des loisirs.

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a participé à une rencontre de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud le 21 octobre à Saint-Bruno.

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres avec des citoyens. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec Mme Claire de la Sablonnière de développement économique Canada
- Corporation Lac Kénogami;
- 2 rencontres avec M. Camil Laforge;
- Rencontre avec la FADOQ et le président du Club de l'Age d'Or;
- Rencontre avec M. Patrice Gobeil pour la prise d'eau;
- Rencontre avec le représentant du Ministère de l'Environnement pour la prise d'eau;
- Présentation de M. Gilles Gauthier du MAMOT pour information et statistique pour le 22 novembre;
- Rencontre avec Mme Lucie Munger de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma pour la Montée des Héros;
- Rencontre avec les représentants de Séchoir et Rabotage du Lac-Vert;
- Comité Sécurité publique, visite du poste SQ à Chicoutimi;
- MRC séance régulière et plénier;
- Remises des trousseaux aux nouveaux arrivants;
- Dîner chambre de commerce à Alma, conférence de la Présidente de l'UMQ;
- Dîner pour les gens oubliés, lutte à la pauvreté;
- Inauguration le Rigolet à Métabetchouan en présence de M. Denis Lebel;
- Souper des Chevaliers de Colomb;
- Rapport de climat Municipalité, avec M. Stéphane Tremblay et Mme Kathy Fortin;
- Réunion Régie des Incendies à Saint-Bruno;
- Comité forestier MRC;
- Signature du contrat notarié (vente de terrain);
- Souper pour la Société d'Histoire;
- Vins et fromages pour le club Optimiste;
- Plénier du 27 octobre;
- Rencontre Rio Tinto, Berges du Lac-Saint-Jean;
- Gala de la chambre de commerce et industrie Lac-Saint-Jean Est;
- Brunch Solican.

La mairesse, Mme Lavoie tient à préciser ce qui suit :

- Elle déplore le vandalisme effectué sur plusieurs lampadaires de rue (une quinzaine), qui ont été fracassés par des projectiles (balles de fusil ou autre) notamment dans le rang Lac-Vert. Cette situation entraîne des déboursés additionnels de quelque milliers de dollars non prévus au budget. Si vous êtes témoins de tels gestes inappropriés, veuillez contacter la police.
- Elle souligne aussi le manque à gagner que notre Municipalité devra assumer, suite au changement du pourcentage de retour de la TVQ, qui passera de 62,5 % à 50 %. Le tout directement en lien avec les coupures annoncées par le Gouvernement Provincial.

10.A. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 455-2014

CONSIDÉRANT QUE les fonds généraux de la Municipalité ne peuvent permettre d'acquitter ladite somme de 54 654 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour se procurer la somme de 54 654 \$, il est nécessaire que la Municipalité procède à un emprunt remboursable sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Am Stram Gram 2000 a obtenu à ce jour, des subventions et dons pour la somme de 665 458,39 \$, dont la participation financière de 54 654 \$ de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 septembre 2014;

4220-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

LA CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 54 654 \$ aux fins de fournir une aide financière à la construction de la bâtisse du CPE.

Article 2 :

Aux fins d'acquitter la dépense prévue au présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 54 654 \$ remboursable sur une période de 5 ans.

Article 3 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et sera prélevée chaque année, pendant le terme de l'emprunt, de sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'Hébertville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

10.B. PARC COMMÉMORATIF DE CURÉ-HÉBERT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 456-2014

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'accorder une aide financière de 75 000 \$ à la réalisation du Parc commémoratif du Curé-Hébert, fondateur de la municipalité d'Hébertville et responsable de la colonisation du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du Parc commémoratif du Curé-Hébert demande un investissement de 259 249 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Hébert Village Historique a obtenu à ce jour, des subventions et des dons pour la somme de 259 249 \$, dont la participation de 75 000 \$ de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les fonds généraux de la Municipalité ne peuvent permettre d'acquitter ladite somme de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour se procurer la somme de 75 000 \$, il est nécessaire que la Municipalité procède à un emprunt remboursable sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 septembre 2014;

4221-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 75 000 \$ aux fins de fournir une aide financière à la réalisation du Parc commémoratif du Curé Hébert

Article 2 :

Aux fins d'acquitter la dépense prévue au présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 75 000 \$ remboursable sur une période de 5 ans.

Article 3 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et sera prélevée chaque année, pendant le terme de l'emprunt, de sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'Hébertville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

10.C. DÉNEIGEMENT - CONTRAT 2014-2015

Considérant que la municipalité a produit un appel d'offres relatif au déneigement de Chemins, de trottoirs, de rues, de ruelles, de stationnements visés par la présente :

1. La ruelle Maltais et la cour du Centre communautaire
2. Les entrées et le stationnement de l'Église
3. Les trottoirs de la rue Turgeon (du pont jusqu'à la rue Morin)
4. Le trottoir de la rue Labarre (de la rue Potvin Nord à la rue Turgeon et du 567 Labarre au 561 Labarre)
5. L'extrémité de la rue Hudon et le stationnement du 222 rue Hudon
6. Le stationnement rue Villeneuve et la façade rue Turgeon de la Maison des jeunes
7. L'extrémité de la rue Lajoie (de la Villa Lajoie jusqu'au bout)

8. La rue Dumais (au souffleur)
9. La rue Girard (au souffleur)
10. La rue Mésy (en face de l'Église et au souffleur)
11. Le pont et les avants ponts du bac (au souffleur)
12. Le chemin de la Frayère
13. Le chemin Bruno Tremblay
14. Le stationnement du Mont Lac-Vert (incluant les accès menant au pavillon principal (4 entrées) et l'entrée près du local des patrouilleurs)

Considérant que la municipalité a reçu une offre et deux désistements de la part des entrepreneurs;

Entreprise	Montant	Certificat d'assurance
Terrassement Jocelyn Fortin	aucun	Non
Terrassement Ghislain Tremblay	aucun	Non
Béton D.R.T.	36 102,15 \$	Oui

Considérant que la somme demandée pour le déneigement de l'ensemble des artères constituant l'appel d'offres par l'entreprise Béton DRT est de 36 102,15 \$ taxes incluses;

4222-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat de déneigement 2014-2015 à l'entreprise Béton DRT pour la somme de 36 102,15 \$ taxes incluses.

10.D. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE - CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Hébert Village Historique désire obtenir une marge de crédit d'une institution financière au montant de 200 000 \$, pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

4223-2014

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville se porte caution en faveur de la Corporation Hébert Village Historique d'un montant de 200 000 \$ selon les termes et conditions mentionnées dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « cautionnement spécifique ».

Il est également résolu que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

10.E. JOURNÉE IMPLICATION CITOYENNE LE SAMEDI 22 NOVEMBRE - PUBLIPOSTAGE

4224-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'inviter toute la population à la journée d'implication citoyenne qui aura lieu le 22 novembre prochain.

De procéder à un publipostage qui sera expédié à la population pour faire connaître cette démarche. Cet exercice facilitera la mise en place d'une planification correspondant aux attentes de la population dans la mesure des budgets disponibles.

10.F. MOTION DE FÉLICITATION - ÉLECTION SCOLAIRE

4225-2014

La mairesse, Mme Doris Lavoie présente une motion de félicitations à Mme Roxanne Thibault pour sa réélection au poste de présidente de la Commission Scolaire du Lac-Saint-Jean ainsi qu'à Mme Édith Vaillancourt élue au poste de commissaire de notre secteur.

10.G. MOTION DE FÉLICITATION - DÉPANEUR LE CAMPAGNARD

4226-2014

Le conseiller M. Marc Richard présente une motion de félicitation au Super Sagamie/Dépanneur le Campagnard, mesdames Manon Vermette et Sonia Boulianne, copropriétaires, pour le prix gagné lors du Gala de la chambre de commerce et d'industrie d'Alma dans la catégorie Conciliation Étude-travail.

10.H. MOTION DE FÉLICITATION - FERME VAN TASSEL

4227-2014

La conseillère Mme Élianne Champigny présente une motion de félicitations à la Ferme Van Tassel, M. William Van Tassel, M. Dave Van Tassel et Mme Huguette Larouche propriétaires pour la médaille de bronze reçue lors du gala National du mérite agricole, dans la catégorie Art.

10.I. RÉSOLUTION APPUIE - MAINTIEN DU NOM « CHAMPLAIN »

CONSIDÉRANT le tollé de protestations qui a été soulevé lors de la proposition de changement du nom du Pont Champlain pour le nom « Pont Maurice Richard »;

CONSIDÉRANT l'importance majeure du nom du découvreur de la Nouvelle-France relativement à son implication dans l'histoire du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est important que les générations futures gardent un repère dans notre histoire;

4228-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De conserver le nom de « Champlain » comme appellation de ce pont. D'expédier une copie de cette résolution au député de votre région, M. Denis Lebel, ainsi qu'au Ministère des Transports et à la MRC Lac-Saint-Jean.

11. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny et appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4229-2014

D'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme totalisant 510 483,03 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est suggéré de souligner par le biais d'une activité précise, l'arrivée des nouveaux arrivants. Cela pourrait aussi être l'occasion de leur faire connaître les ressources (club, association, services, etc.) de notre Municipalité. Le tout est noté et sera évalué ultérieurement.

S'il y a lieu, des actions nécessaires seront prises et des suivis seront donnés, le cas échéant.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 21h11.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER